



Association pour la Défense des Droits des Consommateurs

Av. Garouang Immeuble Djambal bahr A côté de la station COGIMES BP: 1385 N'Djaména Tchad Tel (235) 66 20 51 34

COMMUNIQUE DE PRESSE N° /ADC/18

A l'occasion de la célébration de la Journée mondiale sans Tabac, le 31 Mai 2018, l'ADC saisit cette opportunité pour exprimer toute sa préoccupation par rapport à la consommation du tabac au Tchad.

Le thème retenu cette année par l'OMS est « **le tabac vous brise le cœur** ». Ce thème met l'accent sur le lien entre la consommation du tabac et les cardiopathies et autres maladies cardiovasculaires, y compris les accidents vasculaires cérébraux, qui ensemble constituent de nos jours une des causes principales de décès et d'inaptitude au Tchad.

Après l'hypertension artérielle, le tabagisme est le principal facteur de risque de maladies cardiovasculaires (MCV), y compris les maladies coronariennes, les accidents vasculaires cérébraux et les maladies vasculaires périphériques. Les maladies cardiovasculaires tuent plus de personnes que toute autre cause de décès dans le monde, et 12% de ces décès sont attribuables au tabagisme et à l'exposition à la fumée secondaire. *Au Tchad, les Maladies non transmissibles et notamment les maladies cardiovasculaires font beaucoup de ravages au sein de la population. L'on déplore malheureusement l'absence des statistiques probantes pour mieux mesurer l'ampleur du problème.* Les maladies cardiovasculaires touchent toutes les couches de la population tchadienne. Aucune famille tchadienne n'est épargnée par cette pathologie autrefois qualifiée pour les riches.

Dans le même ordre d'idées, l'ADC constate avec amertume que malgré l'interdiction totale de fumer dans les lieux publics par la loi n°10 portant lutte antitabac du 10 Juin 2010 en ses articles 2,3,4,5 et 6, des individus voire des responsables des administrations et des entreprises fument sans aucune crainte ou gêne la cigarette dans les lieux publics, lieux de travail et les transports publics. Pendant ce temps, les autorités sanitaires et municipales laissent faire sans se soucier de la mise en application des dispositions de la loi antitabac.

En outre, l'ADC est indignée par la consommation accrue de la **Chicha**, un nouveau phénomène de consommation de tabac qui prend de l'ampleur dans les villes, les quartiers et les villages du Tchad. **C'est un véritable danger pour la jeunesse**

tchadienne qui nécessite une réponse urgente et forte des Autorités sanitaires et municipales.

Aussi, l'ADC t-elle cette opportunité de la Journée Mondiale pour interpeller le Ministère de la Santé publique, le Ministère de l'administration du territoire et de la sécurité, et les Communes afin de prendre leurs responsabilités première pour faire appliquer pleinement les dispositions de la loi antitabac et notamment celles relatives à l'interdiction de fumer dans les lieux publics, lieux de travail et transports publics en vue de faire économie aux citoyens consommateurs tchadiens les pathologies liés au tabac.

Enfin, l'ADC demande aux fumeurs d'arrêter de briser leurs cœurs et ceux de leurs proches.

Fait à N'Djaména, le 30 Mai 2018

**Pour le Bureau National de l'ADC,
Le Secrétaire Général**

DAOUDA ELHADJ ADAM